

**Monsieur Jean-François FONTAINE**  
**A.s.b.l. Music Productive**  
**Promotion et Diffusion des Artistes belges**  
Chaussée de Stockel, 324 / bte 5  
**B – 1150 BRUXELLES**

Bruxelles, le

N/Réf : AVL/KD/WSP-3.1/s.388  
Annexe : /

Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-PIERRE. Parc de Woluwe.  
Organisation d'une manifestation le 12 août 2006 sur la plaine du Tir à l'Arc.

En réponse à votre lettre du 13 mars 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 22 mars 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée s'est prononcée comme suit.

La CRMS a pris connaissance de votre demande d'organiser la seconde édition du festival *Rock the City* dans le site classé du parc de Woluwe. La première édition qui s'est déroulée en été 2005 a comptabilisé quelque 1000 participants. L'édition 2006 prévoit jusqu'à 2000 participants.

Face à ce succès grandissant, la CRMS vous fait part de ses inquiétudes quant aux dégâts qu'une telle manifestation occasionne sur un site classé, malgré toutes les précautions envisagées et les accords de principe des Communes concernées et de l'IBGE.

De manière générale, la CRMS n'est pas favorable à l'organisation de ce type d'événements dans les sites classés eu égard aux différentes nuisances qu'elles occasionnent (déprédations des parterres, chemins, plantations, etc.) et à la remise en état qui s'impose ensuite. Elle estime que ces espaces verts sont avant tout dévolus à la quiétude. Le choix du parc de Woluwe paraît donc inapproprié.

La Commission est, dès lors, au regret de ne pouvoir soutenir votre projet pour les raisons invoquées ci-avant.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. Th. Wauters), A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse), Commune d'Auderghem, Commune de Woluwe-Saint-Pierre, IBGE (MM. S. Juwet et M. Gheysens).